



Concours photo

Règlement



La mairie de Saint-Epain organise un concours de photos gratuit, ouvert à tous les photographes amateurs à l'exclusion des membres du jury et de leurs familles.

1 THEME DU CONCOURS

Les photos auront pour thème : « **aux détours de Saint-Epain** » Il sera laissé libre cours à l'imagination des participants pour illustrer ce thème.

2 CONDITION DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert à toute personne physique de plus de 18 ans. Les photographes professionnels sont exclus du concours.

La participation au concours est gratuite. Elle implique l'entière acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

3 DUREE ET DEROULEMENT DU CONCOURS

Le concours est ouvert jusqu'au jeudi 19 mai 2023. Les photographies seront exposées au public au musée du presbytère les samedis 3 et 10 juin 2023.

4 MODALITES DE PARTICIPATION

Chaque participant peut présenter jusqu'à 10 photographies, d'un format maximum 76x100 cm, couleur ou noir et blanc, mat ou brillant.

Les tirages devront être numérotés de 1 à 10 en fonction du nombre présenté au concours. Ils devront indiquer au verso le nom éventuel de la photo et son lieu de prise de vue, le nom et le prénom de son auteur.

Ils devront être remis « prêts à exposer », notamment munis d'anneau ou tringle d'accrochage.

Ils devront être déposés à la mairie, accompagnés du bulletin de participation aux dates et horaires suivants :

- Samedi 13 mai 2023 entre 9H et 12H
- Samedi 20 mai 2023 entre 9H et 12H

Exceptionnellement, les œuvres peuvent être remises à la mairie en dehors des permanences.

Chaque participant devra fournir son fichier original en format JPG 300 Dpi sur une clé USB, ou l'envoyer à communication@saint-epain.fr sous ce format

Les participants déclarent et garantissent être les auteurs des photos proposées et par conséquent être titulaires exclusifs des droits de propriété littéraire et artistique, à savoir le droit au nom, le droit de reproduction et le droit de présentation au public des dites photos. Ils consentent, à ce titre, à ce que ces photos puissent être exposées et/ou publiées sur tout support de communication de la commune.

Ils déclarent et garantissent également avoir obtenu l'autorisation préalable écrite des personnes identifiables sur les photos présentées ou des personnes propriétaires des biens représentés.

La responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être engagée du fait de l'utilisation des dites photos.

5 JURY DU CONCOURS ET CRITERES DE SELECTION

Un jury sera constitué pour sélectionner les photographies. Sous la présidence de Madame le Maire, il sera composé de 4 membres. Le jury aura pour mission de sélectionner les photographies des candidats présentées de façon anonyme. Aucun signe distinctif ne doit être apposé sur le recto des photos.

Les photographies seront jugées sur trois aspects :

- Pertinence du sujet
- Originalité
- Technique et intérêt artistique

Un « prix du public » sera également attribué par vote anonyme des visiteurs

La commune se réserve le droit d'invalider ou d'annuler tout ou partie d'une participation s'il apparait que des fraudes ou des dysfonctionnements de toute sorte sont intervenus dans le cadre de la participation au concours. Elle se réserve également le droit d'exclure les images qui porteraient atteinte à l'ordre public ou à la dignité humaine.

La décision du jury est irrévocable et ne sera en aucun cas à justifier.

6 PRIX ET RECOMPENSES

Les récompenses seront attribuées aux 3 premiers clichés sélectionnés et au « prix du public », lors d'une cérémonie de remise des prix, qui aura lieu au cours du salon du livre et du patrimoine le 16 septembre 2023. .

Les lots ne seront ni repris, ni échangés et ne pourront faire l'objet d'un versement de leur contre-valeur en espèces.

7 INFORMATIONS NOMINATIVES

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la 78-17 dite Loi Informatique et Libertés, les participants sont informés que les informations nominatives recueillies sont nécessaires pour leur participation au présent concours et font l'objet d'un traitement informatique. Ils sont informés qu'ils bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données personnelles les concernant.

Les documents suivants sont téléchargeables sur le site saint-epain.fr et disponibles en mairie :

- Règlement du concours
- Bulletin d'inscription-Déclaration sur l'honneur
- Formulaire de droit à l'image